



Convention Presse (obligatoire)

Je soussigné.....

Travaillant pour le compte de.....

Accepte les termes de la présente convention entre le signataire et l'organisation du **67^e rallye Le Critérium des Cévennes** et déclare être en possession d'une **assurance responsabilité civile professionnelle et accident ou être couvert par l'assurance de mon mandataire** en cours de validité pendant le déroulement du **67^e rallye Critérium des Cévennes**, du **jeudi 22 au dimanche 25 Octobre 2026**, et ce tant pour moi-même que pour les membres de mon équipe.

Je m'engage sur l'honneur ainsi que les membres de mon équipe:

- A respecter les consignes de sécurité, et notamment à m placer uniquement dans les Zones Public (ZP) autorisées par l'organisation.

- A porter la chasuble et/ou le badge délivré(s) par le **service presse** du **67ème rallye Critérium des Cévennes**. Les officiels ou les membres des forces de l'ordre se réservent le droit de refuser l'accès au parcours et aux infrastructures du rallye en cas d'absence de toute preuve d'accréditation officielle.

- A ne pas attenter d'actions judiciaires et/ou pénales à l'encontre de l'organisation, des représentants du **67^e rallye Critérium des Cévennes** si un accident ou un incident survenait sur moi-même et/ou un membre de mon équipe pendant le déroulement de l'épreuve.

Critérium des Cévennes : En aucun cas, l'ASA Hérault, le comité d'organisation, ni les officiels du **67^e rallyes** ne seront responsables de mon ou notre insécurité pendant le déroulement de l'épreuve.

Je m'engage auprès de l'ASA Hérault et du comité d'organisation à leur faire parvenir le fruit de mon travail sur le 67ème rallye Critérium des Cévennes 2026 (photos, vidéos, articles de presse ou lien média...) dans un délai le plus proche, sous peine de ne plus être accrédité l'année suivante. Les images et les vidéos produites sont la propriété exclusive du Critérium des Cévennes ou de l'ASA Hérault.

A.....le,.....

Lu et approuvé en manuscrit,

Signature,

Documents à renvoyer avant le 12 Octobre 2026 à

ASA Hérault, 577, avenue du Pr Louis Ravas 34080 MONTPELLIER ou asa-herault@orange.fr



FORMULAIRE D'ACCREDITATION PRESSE

Avant toute demande, merci de prendre connaissance du document « Convention Presse - Conditions d'accréditation. Toute demande incomplète ou illisible sera refusée. Les accréditations presse sont réservées à la presse.

MEDIA REPRESENTE

TITRE:
RESPONSABLE:
TEL/PORT: MAIL:
FONCTION:

DESIGNATION

- 1- PRESSE NATIONALE/REGIONALE
- 2- PRESSE SPECIALISEE
- 3- TELEVISION/RADIO

- 4- AGENCE PHOTO/SOCIETE VIDEO
- 5- SITE INTERNET D'INFORMATION
- 6- PRESTATAIRE FFSA/LIGUE

PERSONNE A ACCREDITER

NOM: PRENOM:
Tél Port: Mail:
Adresse:
Fonction:
N° Chasuble: N° Licence FFSA ou Carte Presse Nationale:
Nom et Tél. personne à contacter en cas d'accident:

Documents à joindre à la demande d'accréditation:

- ☐ Lettre accréditive du média représenté
- ☐ Convention signée par chaque intervenant accrédité
- ☐ Carte de presse (si concerné)
- ☐ Assurance Responsabilité Civile Professionnelle
- ☐ Laissez Passer Média FFSA (si concerné)

☐ Je prendrai la chasuble pour les photographes et vidéastes (chèque de caution de 30€ à l'ordre de l'ASA Hérault)

Joindre chaque document demandé pour la validation de votre (vos) demande(s) d'accréditation(s)
Les images et les vidéos qui sont produites sont la propriété exclusive Critérium des Cévennes de l'ASA Hérault.

DATE: LIEU:

SIGNATURE

Documents à renvoyer avant le 12 Octobre 2026 à

ASA Hérault, 577, avenue du Pr Louis Ravas 34080 MONTPELLIER ou asa-herault@orange.fr